

# Statement

Secretary of  
State for  
External Affairs



# Déclaration

Secrétaire  
d'État aux  
Affaires  
extérieures

90/26

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

## NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

LE TRÈS HONORABLE JOE CLARK,

AU COURS D'UN DÉJEUNER OFFERT PAR

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU MANITOBA

À L'HÔTEL WESTIN, WINNIPEG

WINNIPEG (MANITOBA)

Le 1er mai 1990

Permettez-moi d'abord de remercier la Chambre de commerce du Manitoba de me donner l'occasion de m'adresser à vous à Winnipeg. Si vous pensez avoir trop entendu parler de la Constitution, Dieu sait que c'est aussi mon cas. Tout le monde connaît d'autres dossiers dont nous aimerions mieux discuter, mais j'ai demandé de venir ici parce que je crois que nous ne pouvons passer à la réalisation de nos autres buts sans faire avancer la Constitution. En outre, je m'alarme vraiment du mécontentement qui va croissant au Canada, dans toutes les parties du Canada, et qui pourrait menacer notre volonté de conserver notre remarquable pays.

Les différends sur la question de l'Accord du lac Meech sont profonds, et l'opinion de tout ministre du gouvernement canadien à son sujet laissera sceptiques beaucoup d'entre vous. Et je suis bien ce que je suis : un ministre de ce gouvernement, un tenant de l'Accord du lac Meech et un Canadien de l'Ouest qui a eu le privilège d'être élu Premier ministre du pays et qui a maintenant la responsabilité quotidienne de traiter avec des nations et des peuples qui envient grandement la chance du Canada. Je suis un ardent partisan (vous pouvez le demander à Nelson Riis), mais j'ai essayé, tout au long de ma carrière, de faire passer l'intérêt général avant le mien, et c'est dans cet esprit, je l'espère, que vous m'entendrez aujourd'hui.

Je veux faire trois remarques.

D'abord, la question que soulève cette controverse dépasse l'Accord du lac Meech. Si cette entente est rejetée, l'unité et la réputation de l'ensemble du Canada en souffriront. Ceux qui envisagent de rejeter l'Accord du lac Meech devraient le faire en connaissance de cause.

Je ne vais pas entrer aujourd'hui dans le débat concernant les coûts réels que le rejet de l'Accord pourraient entraîner. Personne ne peut les calculer avec certitude. Je vais faire valoir que, à mon avis, quels que soient les coûts économiques de ce rejet, les Canadiens paieraient un prix encore plus élevé du simple fait de l'érosion de notre volonté de vivre ensemble.

Par ailleurs, à mon avis, l'approbation de l'Accord du lac Meech d'ici le 23 juin revêtira une importance symbolique et nous permettra de passer à d'autres changements qui seraient impossibles en cas d'échec. Qui plus est, cette approbation amènerait les Canadiens, partout, à penser et à agir de façon plus constructive pour l'ensemble de notre pays tel qu'il est en 1990 et tel qu'il peut devenir. Nous devons tous voir dans l'acceptation de l'Accord du lac Meech seulement le début du renouveau du pays privilégié, diversifié et moderne qui est le nôtre.

Ma deuxième remarque concerne les options pratiques qui s'offrent à nous dans les 54 jours qui nous séparent du 23 juin.

Permettez-moi de commencer par une option que certains d'entre vous pourraient favoriser et de vous dire pourquoi je crois qu'elle est exclue. Il s'agit de l'option qui consiste à "mettre au rancart" l'Accord du lac Meech et à tout recommencer. Voilà qui paraît simple, sans détour, comme les conseils que certains d'entre vous voulaient prodiguer aux Jets après leur défaite aux mains des Oilers ou les conseils que je voulais prodiguer aux Flames.

Je suis comme Gary Filmon, Gary Doer et Sharon Carstairs : je n'étais pas dans la salle ce soir-là au lac Meech ou, quatre semaines plus tard, à l'édifice Langevin, lorsque les Premiers ministres se sont entendus sur l'Accord. Mais, à titre de Premier ministre, je me suis trouvé dans des salles semblables où j'ai essayé de faire l'accord sur un point difficile parmi des gouvernements qui, tout en appartenant à un seul pays, sont animés par des priorités et des perspectives différentes. Ainsi, je sais combien il est difficile d'obtenir ne serait-ce que l'accord de la majorité et qu'il est encore plus difficile de faire l'unanimité. Le processus échouant beaucoup plus souvent qu'il ne réussit, l'euphorie a été grande, partout au Canada, lorsque cette entente extraordinaire est intervenue.

En effet, c'est l'impossibilité d'en venir à ce genre d'accord, en 1982, qui nous a légué le problème que nous essayons de régler aujourd'hui. Ce n'est pas l'entêtement qui est à la source de l'hésitation à ouvrir l'accord déjà intervenu; c'est la quasi-certitude que rouvrir Meech, c'est le diluer et de ce fait le détruire.

C'est là que l'initiative du Premier ministre McKenna prend toute son importance. Comme tout le monde, il reconnaît que l'Accord du lac Meech n'est pas parfait, pas plus que ne l'étaient l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, le Statut de Westminster de 1931 ou la Loi constitutionnelle de 1982.

La perfection n'est pas de ce monde. Mais l'amélioration l'est, et le Premier ministre McKenna a proposé une formule qui permet d'améliorer l'Accord du lac Meech. Il a été le premier Premier ministre à s'opposer à cette entente et il a examiné toutes les options qui s'offrent. Il admet que rouvrir l'Accord, c'est le tuer, et que ce geste pèserait lourd sur tout le Canada. Voilà pourquoi l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick a présenté une résolution d'accompagnement demandant des ajouts à l'Accord du lac Meech, ajouts propres à corriger certaines faiblesses initiales. Le Nouveau-Brunswick a demandé à d'autres provinces d'examiner quelles propositions McKenna elles pourraient ou ne pourraient pas accepter et quelles propositions nouvelles elles pourraient ajouter comme mesures d'accompagnement de l'Accord.

C'était là une initiative constructive d'un élu qui a fait appel au compromis et à la créativité pour mieux faire avancer ce processus et notre pays. D'autres élus y ont répondu. La Nouvelle-Ecosse a appuyé la résolution d'accompagnement McKenna. Fait à signaler, le Québec n'a pas exclu les ajouts McKenna. Le Parlement du Canada a approuvé la formule McKenna, et un comité, qui fera rapport au Parlement le 18 mai, a tenu ici et ailleurs au Canada des audiences réunissant toutes les parties.

La formule McKenna comporte un volet important : elle invite les autres assemblées législatives qui ont des craintes au sujet de Meech tout en voulant faire progresser notre pays à présenter des propositions originales. À mon avis de Canadien de l'Ouest, cette invitation offre au Manitoba une occasion spéciale de proposer des ajouts positifs qui reflètent les priorités de cette province et de la région.

Nous avons commencé par Meech. Maintenant, nous avons McKenna. Je crois que l'approche Meech-McKenna-Manitoba pourrait changer cette crise en un véritable pas en avant pour le Canada. D'une manière ou d'une autre, le Manitoba peut faire la différence.

Enfin, sur ce point, permettez-moi d'aborder l'argument selon lequel le Québec doit bouger encore un peu avant que le Manitoba ne prenne une initiative. Certes, je crois que toutes les provinces devront bouger pour que de véritables progrès soient accomplis, mais je partage l'avis de Roland Penner selon lequel c'est au Manitoba de poser le prochain geste.

D'abord, ainsi que je le ferai valoir dans un instant, je pense que la réforme constitutionnelle est au moins aussi importante pour l'Ouest du Canada que pour le Québec et que le dénouement de l'impasse constitutionnelle actuelle est la seule façon qui nous permette de passer aux réformes que cette région souhaite.

Mais je crois également qu'il est important de reconnaître que nous pouvons aller de l'avant maintenant pour une seule raison : le Québec a déjà posé un geste. Le Québec a été mis à l'écart en 1982. Pierre Trudeau et les autres Premiers ministres ont conclu une entente sans le dire au Premier ministre du Québec. Il l'a appris le lendemain matin par les journaux. L'exclusion a créé beaucoup de ressentiment au Québec, comme cela aurait été le cas ici si le Manitoba avait été la province exclue. Les Québécois se sont rendu compte que l'exclusion de 1982 a créé un problème d'envergure pour le reste du pays, un problème qu'il veut voir réglé. Une constitution ne fonctionne pas si une province, qui représente près de 25 % de la population du Canada, n'y est pas partie prenante. Ainsi, certains Québécois veulent que leur province place la barre très haut avant d'accepter de faire fonctionner encore la constitution canadienne. Voilà pourquoi le Parti québécois a présenté 22 propositions.

Lors des élections provinciales de 1985 au Québec, M. Bourassa a proposé une approche plus modérée. Il a énoncé cinq principes, qui ont été approuvés par les électeurs du Québec d'abord, puis, à Edmonton en 1986, par tous les premiers ministres provinciaux du Canada. Selon l'honorable Jack Pickersgill, un Manitobain considéré comme l'un des Libéraux les plus respectés de notre histoire, si le Québec essuie un refus, si l'Accord devient désaccord et si l'adhésion des autorités constitutionnelles du Québec ne peut être obtenue, une telle chance ne se représentera probablement pas d'ici la génération suivante et des conditions aussi raisonnables ne se représenteront jamais plus. Ceux qui s'intéressent à la Constitution du Canada s'entendent généralement sur ce point. Le Québec a donc été aussi loin qu'il le pouvait sur les questions liées à l'Accord du lac Meech.

Les préoccupations du Manitoba sont naturellement causées, en partie, par des gestes du Québec qui n'ont aucun lien avec l'Accord du lac Meech -- l'adoption de la législation sur l'affichage et le recours au pouvoir de dérogation. Je comprends de telles préoccupations, comme je comprends les préoccupations que suscitent au Québec des gestes d'autres provinces dans des domaines qui n'ont également aucun lien avec l'Accord du lac Meech.

La législation québécoise sur l'affichage a été adoptée sans l'Accord, tout comme s'est fait d'ailleurs le recours au pouvoir de dérogation par le Québec, l'Alberta et la Saskatchewan. L'adoption de l'Accord du lac Meech n'a aucune incidence sur ces mesures, mais son rejet, particulièrement s'il est considéré comme un geste contre le Québec, élimine pratiquement toute possibilité que le Québec adoucisse sa position sur la législation linguistique ou sur le recours au pouvoir de dérogation. Si l'on veut que les gens fassent preuve de souplesse, il faut leur ouvrir la porte et non leur indiquer la porte de sortie.

Pour terminer, je tiens à parler des véritables bénéficiaires de l'adoption de l'Accord du lac Meech. Certains critiques prétendent qu'il s'agit d'un "Accord pour le Québec". Pour être plus précis, il s'agit d'un "Accord pour le Canada" -- et oui, je pense que l'Accord est dans l'intérêt du Québec, mais il est également dans l'intérêt du Manitoba, de l'Alberta et du Canada, et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'exclusion d'une province de la Constitution du pays est un symbole de désunion; lorsque cette province a une tradition indépendantiste, cela peut devenir une invitation à la séparation.

Deuxièmement, sur le plan pratique, l'exclusion du Québec empêche toute réforme constitutionnelle. Nous avons pu nous en rendre compte dans le cas des droits des autochtones. Le Québec, n'étant pas signataire de la Constitution, a décidé de ne pas participer aux conférences constitutionnelles sur les droits des autochtones de 1983 à 1987. Son absence a contribué à la non-adoption de réformes. Le Québec continuera à ne pas participer aux conférences constitutionnelles tant qu'il sera tenu à l'écart de la formule de modification. Le Manitoba ferait de même s'il était la province exclue. De plus, sur de nombreuses questions constitutionnelles, les autres provinces mettraient le pays en danger si elles agissaient sans le Québec, et ce, même si elles constituaient une majorité de sept provinces et représentaient 50 % de la population. Elles préfèrent donc ne pas agir.

Dans le cas des questions pour lesquelles le Québec a un droit de véto -- comme pour la réforme du Sénat selon bon nombre d'entre nous --, rien ne bougera tant que le Québec sera exclu de la Constitution.

Si vous tuez l'Accord du lac Meech, vous pouvez dire adieu à la réforme du Sénat et à d'autres questions pour lesquelles le pays doit pouvoir compter sur toutes les provinces.

Troisièmement, et j'ai abordé la question plus tôt, personne ne peut prévoir leur réaction, mais les investisseurs, canadiens ou étrangers, verraient le Canada d'un oeil différent si nous ravivions les divisions des dernières décennies.

Notre capacité de chercher des compromis créatifs dans le monde souffrirait inévitablement de la présence de dissensions fondamentales au Canada.

Nos gouvernements devraient consacrer leur attention au maintien de l'unité nationale plutôt qu'aux possibilités extraordinaires offertes au Canada dans un monde en transformation.

Personne ne devrait sous-estimer la réaction du Québec devant un rejet de l'Accord du lac Meech. Je viens de High River, mais je considère qu'il est de mon devoir, en tant que Canadien, de chercher à connaître nos compatriotes du Québec, qui étaient Canadiens avant nous. Pendant la campagne référendaire, j'ai été le seul Canadien anglophone de l'extérieur du Québec à être invité dans la province pour faire campagne contre la souveraineté-association. Si le Canada l'a emporté sur la souveraineté-association, c'est que Pierre Trudeau a promis, en invoquant mon nom et celui d'autres, qu'il y aurait de véritables changements constitutionnels qui tiendraient compte des préoccupations légitimes des Québécois croyant au Canada. L'Accord constitutionnel de 1982 a brisé cette promesse et a amené de nombreux fédéralistes du Québec à réévaluer leur engagement envers le Canada.

Les Québécois qui ont foi au Canada considèrent l'Accord du lac Meech comme un moyen de respecter la promesse qui a permis au Canada de gagner le débat référendaire. Si l'Accord du lac Meech est rejeté, peu importe les motifs qui seront invoqués à Winnipeg ou à Saint-Jean, de nombreux Québécois modérés en conclueront inévitablement que le Canada ne veut pas du Québec. Il y a peut-être des Canadiens qui ne veulent pas du Québec, mais la très grande majorité des Canadiens ne partagent pas cet avis. Nous devons comprendre -- et non sous-estimer -- les conséquences de nos gestes dans le débat sur l'Accord du lac Meech.

Il ne s'agit pas d'une menace. Vous, les Manitobains, prendrez votre propre décision, mais je pense qu'il est de mon devoir de vous faire partager mon point de vue sur les enjeux du débat.

J'aimerais conclure sur une note beaucoup plus positive, soit les conséquences possibles du cercle Meech-McKenna-Manitoba.

Le Canada et le reste du monde changent de façon spectaculaire -- les affaires internationales sont en réalité marquées par des changements continuels. Personne n'aurait pu prédire il y a un an l'effondrement du mur de Berlin, ou les discussions sur la fin de l'apartheid entre Nelson Mandela et F.W. de Klerk, ou encore la force relativement nouvelle des organisations internationales, comme l'ONU.

Ces changements ont deux conséquences globales pour le Canada. Premièrement, ils nous obligeront inévitablement à modifier notre comportement, en raison des nouvelles possibilités commerciales qui se présentent, des nouveaux accords sur l'environnement qui empiètent quelque peu sur la souveraineté de toutes les nations, et peut-être des nouveaux besoins en matière de maintien de la paix.

Deuxièmement, des possibilités extraordinaires s'offrent à un pays comme le nôtre -- très respecté, à la fois pour notre diplomatie et pour la façon dont nous harmonisons une économie de marché avec la justice sociale; un pays qui est un modèle de tolérance et d'accomplissement. Les bouleversements qui se produisent dans le monde sont excitants et sont pleins de promesses pour le Canada. Nous ne pouvons toutefois tirer profit de ces bouleversements que si nous travaillons ensemble, et non si nous agissons individuellement.

Au Canada, nous assistons par ailleurs à un mouvement naturel de population et de pouvoir particulièrement intéressant pour les Canadiens de l'Ouest. Une proportion de plus en plus grande de la population du Canada vit dans l'ouest du pays. Cette tendance se poursuivra en raison de la croissance spectaculaire des marchés asiatiques et américains. L'économie de la région se diversifie, et le nombre de sièges sociaux situés dans l'ouest du Canada augmente régulièrement.

Nous avons l'habitude d'appeler les Prairies le "pays de l'avenir". De plus en plus, l'avenir c'est maintenant. Et les changements à la dynamique naturelle du pays nécessiteront des changements à nos institutions, et peut-être à la Constitution. La réforme du Sénat fait l'objet de pressions plus vives dans l'Ouest, et d'autres changements seront presque certainement proposés à la lumière du nouveau rôle joué par l'ouest du Canada. Ce que je veux dire, c'est que l'Ouest demandera peut-être plus de changements que quiconque au cours de la prochaine étape de réformes constitutionnelles. Nous voudrions particulièrement un système constitutionnel qui fonctionne, et non un système qui est à la fois incomplet et voué à l'échec.

Selon presque tous les critères possibles, nous, Canadiens, sommes le peuple le plus chanceux au monde. Nous avons la liberté, la richesse et les normes les plus élevées en matière de justice sociale. Notre bonne fortune n'est toutefois pas garantie. Personne ici ne peut garantir que nos enfants hériteront d'un royaume aussi pacifique que celui dans lequel nous avons grandi. Le monde a déjà connu d'autres havres de paix qui se sont effondrés quand la colère et l'antagonisme se sont répandus. Mais il a aussi connu des peuples qui ont vu venir le danger de la division et qui ont fait preuve d'imagination et d'esprit de compromis pour sortir plus forts d'une telle épreuve. Je suis persuadé que c'est ce que nous ferons, et je me réjouis d'avoir l'occasion de vous parler aujourd'hui.